LES JOCKEYS
GROUPE HOSPITALIER

LIVRET
D'ACCUEIL

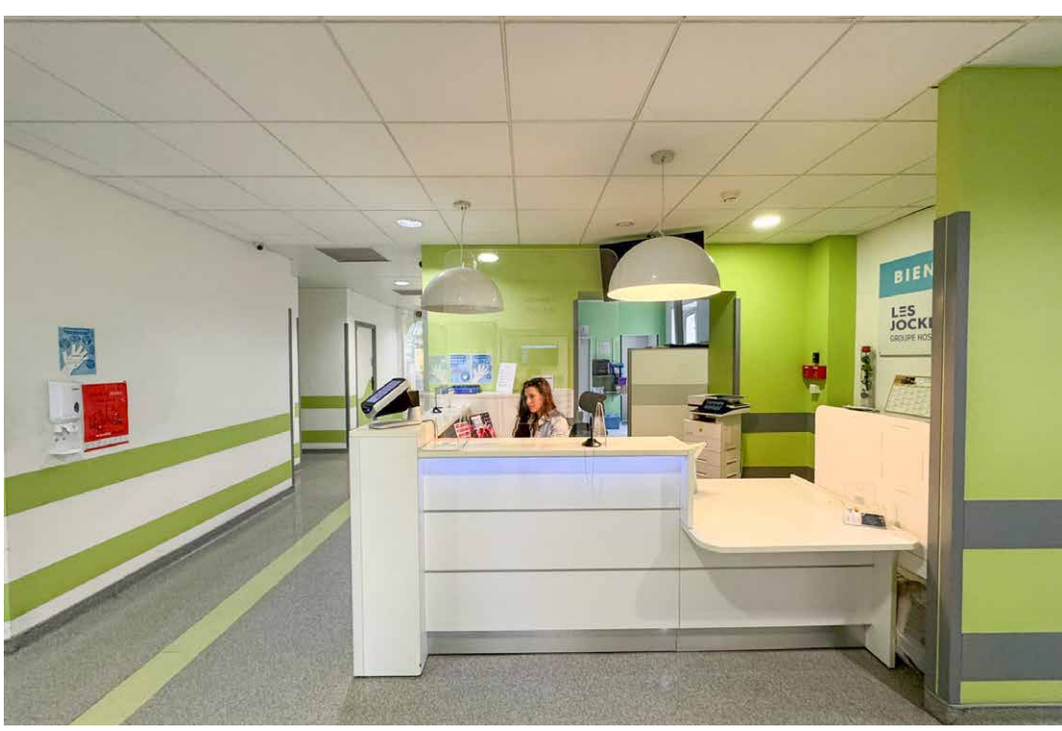
GROUPE
HOSPITALIER LES JOCKEYS

CHANTILLY - GOUVIEUX





GROUPE HOSPITALIER LES JOCKEYS



ACCUEIL GROUPE HOSPITALIER LES JOCKEYS

LES JOCKEYS
GROUPE HOSPITALIER

BIENVENUE

Mesdames, Messieurs,

Vous allez être hospitalisé(e) au sein du Groupe Hospitalier Les Jockeys, réunissant désormais l'hôpital Les Jockeys et la clinique Les Jockeys.
Tout au long de votre parcours de soins, l'ensemble de nos équipes veille à vous accompagner et à vous apporter toutes leurs compétences, ainsi que leur humanisme.

Ces équipes, constituées de soignant(e)s, de praticien(ne)s, mais également d'agent(e)s administratif(ve)s, mettent tout en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions, propices à votre convalescence, dans chacun des établissements du Groupe Hospitalier Les Jockeys.

Ce livret a pour objectif de répondre à toutes vos questions ainsi qu'à celles de vos proches.

Aujourd'hui, vous devenez acteur de votre prise en charge, et nous sommes heureux de vous intégrer dans notre démarche de soins.
Nos équipes, ainsi que l'ensemble des moyens mis à votre disposition, dont ce livret, vous accompagneront tout au long de votre parcours de santé.

Nous vous remercions de votre confiance.
Très cordialement,



Myriam LAGDER
Directrice
du Groupe Hospitalier
Les Jockeys



Benoît GARRIOT
Président
Clinique Les Jockeys



Stéphan de BUTLER d'ORMOND
Président
de l'hôpital Les Jockeys

SOMMAIRE

ÉDITO

Nous vous souhaitons la bienvenue ... 3

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Introduction ... 6
Adresse et contact ... 6
Capacité ... 8
Prise en charge ... 8
Missions de service public ... 9
Labellisation et certification ... 9
Les équipes de la clinique ... 9
Santé Cité ... 9
Un territoire engagé pour la santé, hier et aujourd'hui ... 10
Un partenariat au service du territoire ... 11

AVANT VOTRE HOSPITALISATION PROGRAMMÉE

Consultations ... 14
Consultations pré-anesthésiques ... 14
Reste à charge ... 14
Documents nécessaires ... 15
Les étapes de pré-admissions ... 15
Pré-admissions en ligne ... 16
Préparer votre hospitalisation ... 17
Traitement personnel ... 17
Lorsque nous opérons un enfant ... 18
L'identitovigilance ... 18

PENDANT VOTRE HOSPITALISATION PROGRAMMÉE

Votre confort ... 20
Chambre ... 20
Visites ... 20
Accompagnants ... 20
Téléphone ... 20
Télévision ... 20
Wifi ... 20
Coffre ... 20
Votre prise en charge au bloc opératoire ... 21
Trajet au bloc ... 21
Installation ... 21
Intervention ... 21
Réveil ... 21
Retour ... 21
Votre séjour ... 21
Restauration ... 21
Les soins et le prendre soins ... 21
Personnalisation des soins ... 21

Prise en charge de la douleur 22
Hygiène et maîtrise des risques infectieux 22
Accompagner le handicap 22
Prise en charge psychologique 22
Démarches sociales 22
Les enfants - une attention particulière 22
Autorisation d'opérer 22
La veille de l'opération 22
Avant l'opération 22
Le jour de l'opération 22
Après l'opération 22

APRÈS VOTRE HOSPITALISATION

Avant de quitter le service 24
À votre retour à domicile 24
Transport de retour 24
Lettre de liaison 25
Votre satisfaction 25

VOS DROITS

Représentants des usagers 26
Commission des usagers 26
Comité d'éthique 26
Charte du patient hospitalisé 27
Réclamation et éloges 28
Déclarations ARS événements indésirables 28
Accès au dossier patient(e) 28
Données personnelles 28
Respect de vos droits et de votre identité 29
Interprète langue des signes française 29
Projet de soins individualisé 29
Anonymat 29
La personne de confiance 29
Directives anticipées 29
Consentement 30
Don d'organes et de tissus 30
Majeurs protégés 30
Mon espace santé 31-32

LA VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Sécurité incendie 33
Ascenseurs 33
Distributeurs et cafétéria 33
Le développement durable 33
Tarifs 33
Les compléments d'honoraires 33
Parking 34
Moyens de paiement 34
Culte 34
Chambre mortuaire 34
Règles de bienséance 34
Vidéosurveillance 34

NOS INDICATEURS

Qualité 35
Satisfaction 35

PRÉSENTATION

Le Groupe Hospitalier Les Jockeys regroupe l'hôpital Les Jockeys et la clinique Les Jockeys et propose une offre de soins complète en médecine, chirurgie et cancérologie dans le sud de l'Oise.

Les activités de chirurgie sont réalisées au sein de la clinique Les Jockeys, les activités de médecine et de chimiothérapie par l'hôpital Les Jockeys, ce qui représente une capacité de 123 lits et places d'hospitalisation.

Issu d'un partenariat entre la Communauté de communes de **l'Aire cantilienne**, **Pauchet Santé** et la **Polyclinique Saint-Côme**, avec le soutien de l'Agence régionale de santé, l'établissement incarne, depuis avril 2025, une nouvelle dynamique, avec l'ambition de devenir un pôle hospitalier de référence.

Situé à Chantilly, le Groupe Hospitalier Les Jockeys s'appuie sur l'engagement de ses équipes médicales, soignantes et administratives pour offrir des soins de qualité, alliant expertise médicale et accompagnement humain.

Avec près de 80 praticien(ne)s et plus de 30 spécialités, l'établissement accueille les patient(e)s en consultation et en hospitalisation, avec la possibilité de prise de rendez-vous en ligne.

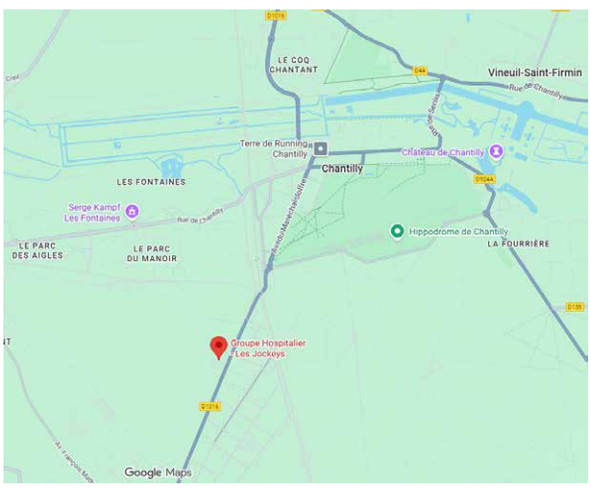
Le plateau technique comprend un bloc opératoire de 6 salles. Intégré à l'établissement, le service d'imagerie (radiologie numérique, scanner et IRM) fonctionne de manière autonome, ce qui permet une organisation optimale au service des patients.

PAUCHET SANTÉ
L'avant-garde de la santé.

St Côme POLYCLINIQUE

Aire Cantilienne
communauté de communes

ACCÈS & CONTACT



ARRÊT DE BUS
« Clinique des Jockeys »

ADRESSE
12 Av. du Général Leclerc
60270 Gouvieux

CONTACT
03 44 62 66 66

À 1H DE PARIS

20 MIN EN TRAIN (GARE DU NORD)



MAIRIE DE CHANTILLY

11 avenue du Maréchal-Joffre,
60500 Chantilly



LE VILLAGE DES TROGLODYTES DE GOUVIEUX

Impasse des Carrières,
60270 Gouvieux

CAPACITÉ

Le Groupe hospitalier Les Jockeys à Chantilly dispose d'infrastructures médicales complètes et performantes, adaptées à une prise en charge globale des patients :

- **111 Lits et places 6 Salles de bloc opératoire**
- **Hospitalisation complète, chirurgie, médecine & ambulatoire**
- **Hôpital de jour médical et spécialisé**
- **Centre d'accueil de consultations non programmées**
- **Unité de surveillance continue**
- **Plateau d'imagerie médicale (radiologie, scanner, IRM)**

NOS PRISES EN CHARGE

Médecine polyvalente

Diabétologie / Endocrinologie | Médecine polyvalente
Soins palliatifs | Gastro-entérologie | Pneumologie | Sommeil

Chirurgie

Chirurgie ophtalmologique | Chirurgie gynécologique
Chirurgie ORL | Chirurgie orthopédique et traumatologique
Chirurgie plastique, esthétique et reconstructrice | Chirurgie urologique
Chirurgie vasculaire | Chirurgie viscérale et digestive

Consultations et soins externes

Anesthésie | Ophtalmologie | ORL | Chirurgie orthopédique
Chirurgie Plastique, esthétique et reconstructrice | Chirurgie urologique
Chirurgie gynécologique | Chirurgie viscérale et digestive | Chirurgie thoracique
Gastro-entérologie | Pneumologie | Douleur | Oncologie | Angiologie

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Nous avons à cœur de proposer à toutes les personnes du territoire des actions de santé publique. Notre mobilisation commence par informer la population sur les enjeux de santé. Nous participons aux campagnes de prévention sur le territoire, telles que Mars Bleu pour le cancer colorectal, Octobre Rose pour le cancer du sein, ou encore Movember pour le cancer de la prostate.

Ces initiatives visent à sensibiliser et éduquer les patient(e)s et leurs familles, encourager une approche proactive de la santé et favoriser le dépistage. Nos équipes participent activement à des conférences spécialisées (EPU), renforçant ainsi notre dynamique d'apprentissage et d'innovation sur le territoire.

Cette approche intégrée est essentielle pour renforcer la santé publique et le bien-être de notre communauté.

Nous contribuons également à la sécurité sanitaire du territoire en nous engageant aux côtés des pouvoirs publics pour répondre aux dispositifs liés aux crises sanitaires.

LABELLISATION ET CERTIFICATION

Les établissements du Groupe Hospitalier Les Jockeys font l'objet d'une démarche de certification par la Haute Autorité de Santé (HAS). Cette certification, obligatoire pour l'ensemble des établissements de santé, constitue un dispositif d'évaluation externe visant à garantir la qualité, la sécurité et la continuité des prises en charge proposées aux patient(e)s.

Les résultats de cette certification sont consultables sur le site internet du groupe hospitalier : https://gh-lesjockeys.fr/ et sur le site de la HAS (Qualiscope).

Le Groupe Hospitalier Les Jockeys s'inscrit par ailleurs dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des soins, fondée sur des pratiques professionnelles exigeantes, le respect des recommandations nationales et l'engagement constant des équipes médicales et soignantes au service des patient(e)s.

LES ÉQUIPES DE LA CLINIQUE

Pour vous offrir une prise en charge d'excellence, toute une équipe, parfois invisible, vous accompagne au quotidien : médecins, cadres de santé, infirmier(ère)s, aides-soignant(e)s, agent(e)s des services hospitaliers, brancardier(ère)s, mais aussi agent(e)s administratif(ve)s, agent(e)s techniques, agent(e)s logistiques, pharmacien(ne)s, pharmacien(ne)s en pharmacie et agent(e)s de stérilisation.

SantéCité

L'établissement est membre de Santé Cité, premier groupe coopératif d'établissements de santé indépendant en France. Santé Cité regroupe 105 établissements de santé répartis sur l'ensemble du territoire français.



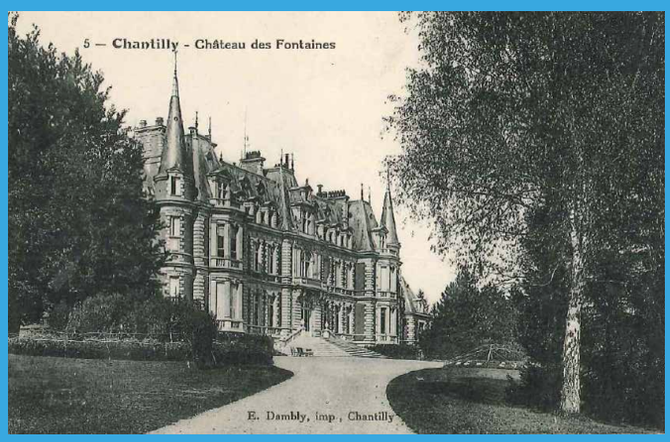
UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA SANTÉ, HIER ET AUJOURD'HUI

Depuis le XVIIe siècle, la santé est au cœur de l'histoire de Gouvieux, de Chantilly et du bassin cantilien. La création de l'Hospice Condé, devenu aujourd'hui la Fondation Condé, marque le début d'une tradition d'accueil et de soin profondément ancrée dans le territoire. Mais c'est au tournant du XXe siècle que cette vocation prend une dimension nouvelle, portée par des hommes et des femmes de conviction, à la fois bâtisseurs et mécènes.

La baronne James de Rothschild, héritière du domaine de Fontaines, achève la restauration du château après la mort de son époux et consacre sa vie aux bonnes œuvres. À Gouvieux, elle fonde un hôpital, crée des écoles et met en place des services sociaux, posant ainsi les bases d'une véritable politique de santé et de solidarité locale. Son engagement se prolonge lors de la Première Guerre mondiale, lorsqu'elle met à disposition son domaine pour créer l'Hôpital auxiliaire n° 33, où religieuses et médecins soignent des centaines de blessés avec un dévouement exemplaire.

À sa mort, elle lègue le domaine des Fontaines à son fils, Henri de Rothschild, qui incarne à la fois la passion de la médecine et l'amour des livres anciens. Co-fondateur de la Ligue contre le cancer, il poursuit la vocation humaniste de sa mère en s'engageant dans la lutte contre la maladie. En parallèle, il développe une bibliothèque à Gouvieux, perpétuant un héritage de savoir et de transmission.

Ce même élan traversait alors l'ensemble du territoire. En 1898, la Société d'Encouragement pour l'Amélioration de la Race Chevaline — l'une des sociétés de courses qui allaient fusionner pour former France Galop — crée l'hôpital des Jockeys à Chantilly. Ce n'est pas un hasard : Chantilly est le cœur du galop français, avec des milliers de chevaux d'entraînement et une communauté dense de jockeys, lads et entraîneurs dont la santé



et la protection deviennent une priorité. Soigner, encadrer, protéger : une même conviction s'exprime ici, portée non plus par des mécènes privés, mais par les institutions sportives elles-mêmes.

Dans ce contexte, le Groupe Hospitalier Les Jockeys s'inscrit pleinement dans cette lignée. Héritier d'un héritage de créateurs, de mécènes et de médecins engagés, il conjugue modernité médicale et respect des valeurs humaines. En réunissant les équipes de Gouvieux et de Chantilly autour d'un même projet, il porte la volonté d'un territoire qui, depuis des siècles, associe soin, connaissance et solidarité.

Plus qu'un acteur de santé, le Groupe Hospitalier Les Jockeys est un acteur de vie : il prolonge la vocation d'un bassin cantilien où bâtir, soigner, enseigner et s'engager sont indissociables.

UN PARTENARIAT AU SERVICE DU TERRITOIRE

Situé à Chantilly, le Groupe Hospitalier Les Jockeys est un établissement de santé issu d'une coopération étroite entre la Communauté de Communes de l'**Aire Cantilienne**, la **Polyclinique Saint Côme** et le **Groupe Pauchet Santé**, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

L'établissement s'appuie aujourd'hui sur une organisation de soins structurée, fondée sur des coopérations territoriales actives en médecine et en chirurgie, au service d'une prise en charge coordonnée et de proximité.

Les équipes médicales, soignantes et administratives s'engagent chaque jour pour offrir des soins de qualité, alliant expertise médicale, sécurité et accompagnement humain.

NOS MISSIONS

- Assurer une prise en charge des patient(e)s dans un environnement sécurisé et bienveillant.
- Développer des pôles d'excellence médicale et chirurgicale.
- Renforcer les liens avec la communauté locale et les acteur(rice)s de santé de l'Oise et des Hauts-de-France.

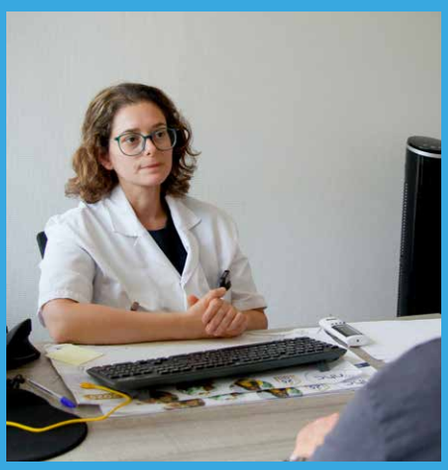
Dans le cadre de ce partenariat, les services de soins bénéficient d'un accès à un plateau d'imagerie complet, comprenant la radiologie conventionnelle numérique, le scanner et l'IRM, installés au sein même de l'établissement.

Cette nouvelle dynamique marque une étape majeure dans la refonte de l'offre de soins du Sud de l'Oise, fondée sur un partenariat public-privé innovant, fruit de deux années d'engagement de l'Aire Cantilienne pour préserver et moderniser un établissement hospitalier essentiel au territoire.





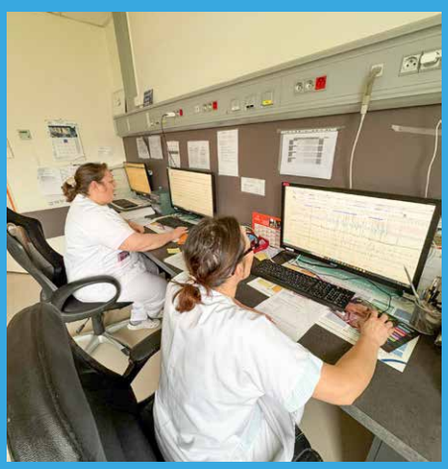
Nous sommes acteurs
de Santé Publique



Notre prise en charge
est reconnue d'excellence
et d'expertise



Nos collaborateurs sont
précieux



Nous agissons avec une
dynamique avant-gardiste



Le patient est au cœur
de nos attentions



Nous sommes des
hôpitaux privés
indépendants



Nous travaillons avec des
professionnel(le)s de santé
du territoire



Nous organisons nos prises
en charge pour une santé
globale du patient



Nous respectons et
agissons pour
l'environnement sociétal et
environnemental

NOS PARTENAIRES

Le Groupe Hospitalier Les Jockeys s'inscrit dans un réseau de soins structuré et solidaire. Pour garantir à chaque patient une prise en charge globale, coordonnée et de qualité, nous collaborons étroitement avec des établissements, organismes et réseaux de santé reconnus. Ensemble, nous formons un maillage territorial au service de votre santé.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS & RÉSEAUX DE SOINS

Centre Hospitalier de Clermont de l'Oise	Centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie	Partenaire médical et social	Etablissement de santé multidisciplinaire
Clinique chirurgicale	Groupement hospitalier de territoire	Agence Régionale de Santé	Assurance maladie
Communauté Communes Aire Cantilienne	Hospitalisation à domicile (HAD)	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	PEC polysomnographie
Établissement partenaire	Dispositif Spécifique Régional du Cancer ONCO H-de-F	Établissement français du sang	Services funéraires partenaires

Cette liste reflète les principaux partenaires du Groupe Hospitalier Les Jockeys au moment de l'édition de ce livret.



AVANT VOTRE HOSPITALISATION PROGRAMMÉE

CONSULTATIONS

Votre date d'intervention a été confirmée par votre médecin ou votre chirurgien(ne), prenez rendez-vous en consultation pré-anesthésique pour une prise en charge chirurgicale. Vous pouvez également prendre un rendez-vous en ligne pour vos consultations à partir de la page d'accueil du site de l'hôpital, en cliquant sur l'icône « En ligne » de la prise de rendez-vous, dans l'encadré « Consultations d'anesthésie ».

PRÉ-ADMISSIONS

Dès la sortie du rendez-vous avec le chirurgien, lors de la programmation de votre intervention, effectuez votre pré-admission auprès du bureau des admissions afin de régler les formalités administratives liées à votre séjour.

CONSULTATIONS PRÉ-ANESTHÉSIQUES

Lors de la consultation pré-anesthésique, le(la) médecin anesthésiste vous informera personnellement des avantages et des inconvénients des différentes techniques utilisées. En fonction de l'opération prévue, il(elle) choisira avec vous la plus adaptée à votre cas.

En fonction de votre intervention, des examens complémentaires vous seront prescrits, tels qu'un bilan sanguin. Ils seront à effectuer avant votre intervention et à apporter impérativement le jour de celle-ci.

Le(la) médecin anesthésiste vous remettra un consentement éclairé à apporter obligatoirement le jour de votre intervention. Des frais supplémentaires éventuels seront définis entre vous et l'anesthésiste. Cette consultation est obligatoire. Elle permet à l'équipe d'anesthésie de recueillir les informations liées à votre état de santé afin de définir la prise en charge la plus adaptée.

RESTE À CHARGE

Afin de vous apporter la meilleure prise en charge et de faciliter les démarches lors de votre pré-admission, nous vous invitons à vous rapprocher de votre complémentaire santé afin d'en connaître les garanties.

Les formalités administratives peuvent être effectuées auprès des admissions du lundi au vendredi de 8h à 18h30.
Renseignements : 03 44 62 66 12

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- Une pièce d'identité à haut niveau de confiance comportant votre photographie (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident(e)) ;
- Si le(la) patient(e) est mineur(e) : le livret de famille ou un acte de naissance, la carte d'identité des 2 parents ou un document officiel justifiant qu'un(e) parent(e) exerce seul(e) l'autorité parentale ;
- La carte Vitale et l'attestation de droits ouverts ;
- La carte de mutuelle ou un document attestant la prise en charge du ticket modérateur ;
- Si vous dépendez de la Complémentaire Santé Solidaire : la carte d'assuré(e) social(e) C2S ;
- S'il s'agit d'un accident du travail : la feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle délivrée par l'employeur(euse) (Cerfa 11383*02) ;
- Si vous êtes ressortissant(e) de la CEE : les formulaires européens de demande d'entente préalable ainsi que votre carte européenne.

Une caution vous sera demandée lors de votre pré-admission dans l'établissement (chèque, empreinte bancaire, espèces). Elle vous sera restituée après la régularisation complète de votre dossier, la réception de la prise en charge par la mutuelle et le règlement des frais non couverts par celle-ci.

Pour votre consultation pré-anesthésique et lors de votre entrée dans le service :

- Vos ordonnances de traitements en cours ;
- Les lettres de votre médecin ;
- Les radiographies, les résultats d'examens biologiques récents, l'électrocardiogramme récent, les comptes rendus d'examens spécialisés relatifs à l'affection motivant votre hospitalisation ;
- Votre carnet de santé pour le(la) mineur(e) et votre carte de groupe sanguin, si elle est demandée (2 déterminations sur une même carte).

Pour toutes questions n'hésitez pas à vous rapprocher de nos équipes qui se tiennent à votre entière disposition.

LES ÉTAPES DE PRÉ-ADMISSIONS

Étape 1 : Programmation de votre intervention
Une fois la date de votre intervention fixée, nous vous invitons à prendre rendez-vous pour votre consultation d'anesthésie.

Nous vous remercions également de vous rendre au bureau des admissions, situé au rez-de-chaussée, dès la fin de votre rendez-vous avec le chirurgien, afin de réaliser votre pré-admission et d'effectuer les formalités administratives liées à votre séjour.

→ Bureaux ouverts du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h30. À votre arrivée, prenez un ticket à la borne d'accueil.

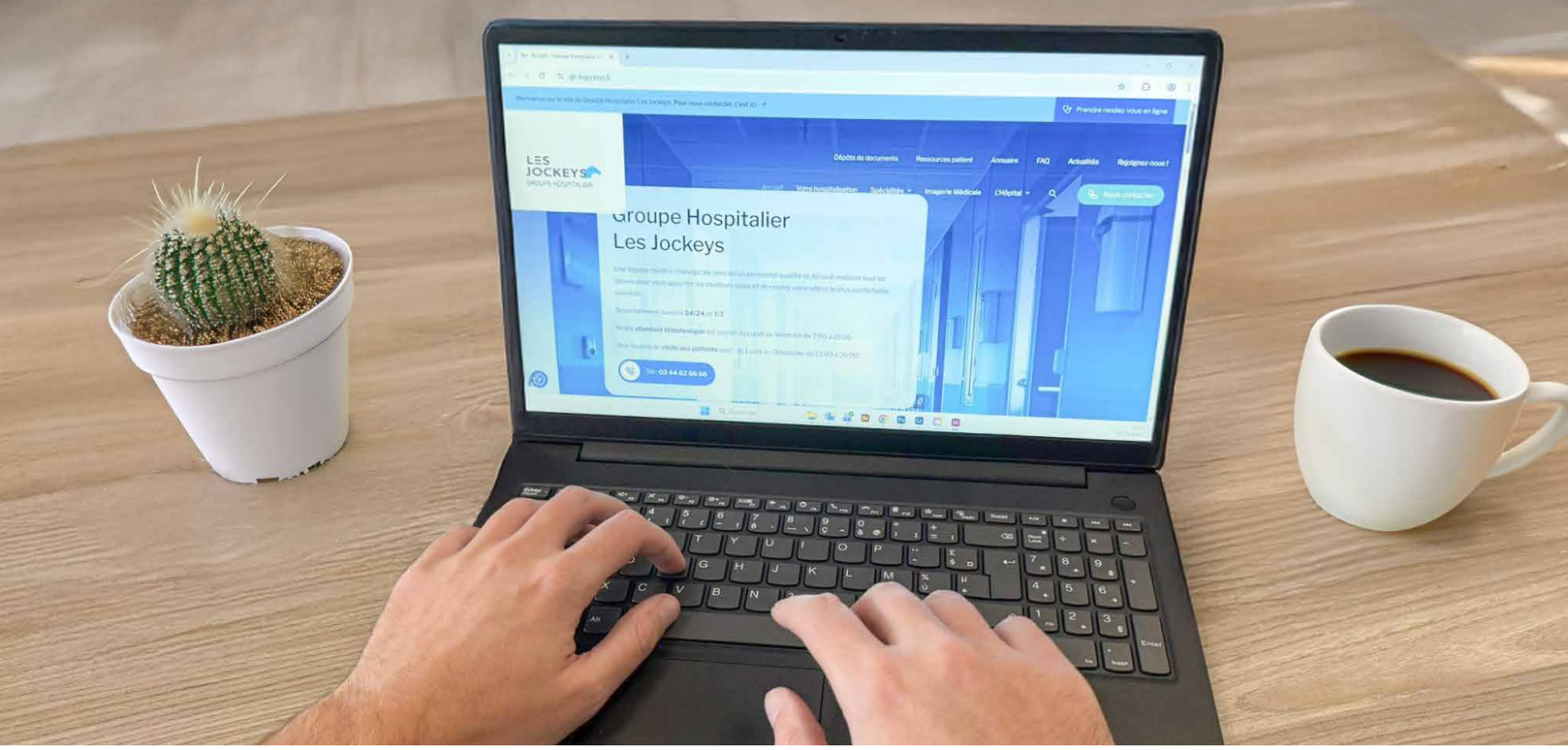
Étape 2 : Réalisez votre pré-admission
La pré-admission est une étape essentielle qui permet de préparer votre séjour et de faciliter votre accueil le jour de votre hospitalisation. Au cours de cette démarche :

- les modalités de votre admission vous seront précisées ;
- toutes les informations utiles concernant le fonctionnement de la clinique vous seront communiquées ;
- les documents nécessaires à votre hospitalisation vous seront remis afin d'être complétés ;

vous pourrez nous faire part de vos demandes particulières (chambre individuelle, présence d'un(e) accompagnant(e), forfait ambulatoire, etc.).

Étape 3 : Consultez le médecin anesthésiste
Présentez-vous à votre consultation d'anesthésie à la date et à l'heure prévues.





PRÉ-ADMISSIONS EN LIGNE

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas vous déplacer, la pré-admission est possible sur le site internet de l'hôpital (www.gh-lesjockeys.fr), à partir de l'onglet « Votre hospitalisation », puis en cliquant sur le lien « Pré-admission par dépôt sécurisé ».

Vous pourrez ainsi procéder au dépôt des pièces ci-dessous via la plateforme sécurisée BlueFiles, utilisée par l'hôpital, qui permet de sécuriser le transfert de vos messages et pièces jointes en chiffrant l'ensemble des données. Les données sont ainsi protégées contre le piratage lors de leur transfert, conformément à la législation en vigueur sur la protection des données (RGPD).

Documents à prévoir :

Les mineur(e)s doivent venir muni(e)s de leur carte d'identité et/ou d'un acte de naissance, ainsi que du livret de famille, et être accompagné(e)s d'un(e) tuteur(trice) légal(e) qui signera l'autorisation d'opérer.

- **Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour avec photo) ;**
- **Livret de famille pour les mineur(e)s n'ayant pas de pièce d'identité ;**
- **Carte Vitale et attestation à jour ;**
- **Carte de mutuelle ou régime complémentaire ;**
- **Fiche administrative complétée et signée ;**
- **Si nécessaire : volet employeur en cas d'accident du travail et protocole de soins en cas d'ALD.**



PRÉPARER VOTRE HOSPITALISATION

Un passeport complémentaire vous sera remis lors de votre consultation avec le(la) chirurgien(ne).

TRAITEMENT PERSONNEL

Lors de votre admission dans le service, il est important de remettre votre traitement à l'équipe soignante. Le traitement personnel est celui que vous prenez à domicile.

Vous ne devez plus le prendre lors de votre séjour à la clinique sans avis médical, afin d'éviter certains risques tels que le surdosage ou les interactions médicamenteuses.

Apportez-le à la clinique avec votre ordonnance afin que le(la) médecin adapte votre nouveau traitement en fonction de votre traitement personnel et de vos besoins au cours de l'hospitalisation.



LORSQUE NOUS OPÉRONS UN ENFANT

Pour être admis(e), tout(e) patient(e) mineur(e) doit être accompagné(e) du (de la) titulaire de l'autorité parentale et l'autorisation d'opérer doit être signée par les deux parents (accompagnée de l'original des pièces d'identité). Lorsque l'hospitalisé(e) est un(e) jeune enfant, la présence d'un(e) proche est obligatoire. Vous pouvez apporter la peluche ou l'objet préféré de votre enfant. Toutefois, pour des raisons d'hygiène, pensez à le laver avant votre venue.

L'IDENTITOVIGILANCE : BIEN S'IDENTIFIER POUR ÊTRE BIEN SOIGNÉ

Afin d'assurer « le bon soin au bon(ne) patient(e) », il est nécessaire de bien vous identifier à chaque étape de votre séjour.

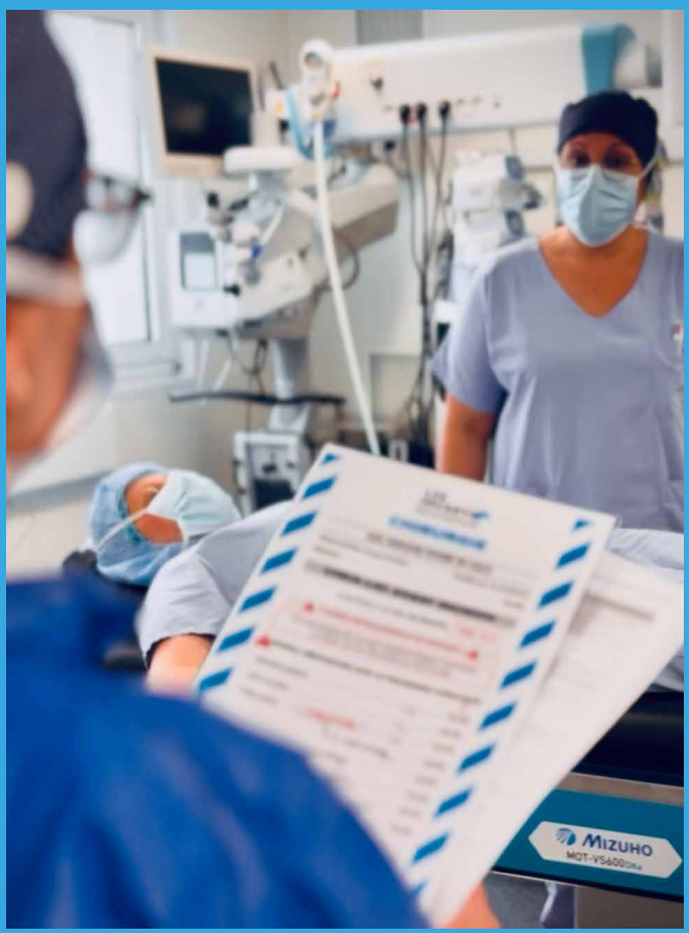
À votre admission, une pièce d'identité vous sera demandée et un bracelet d'identification vous sera posé. Nous vous demandons de le conserver jusqu'à votre départ de l'établissement.

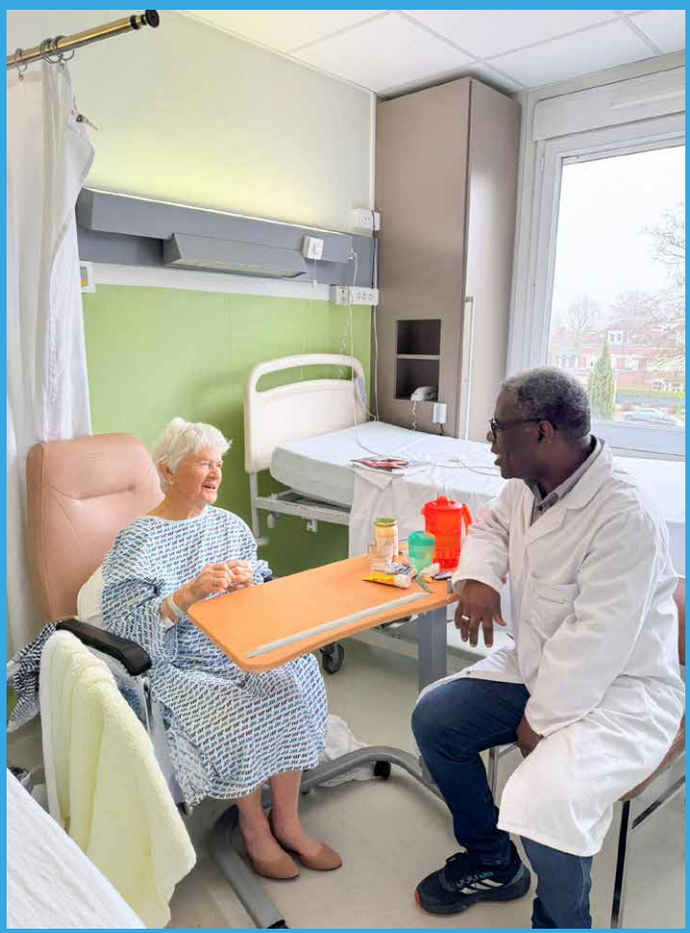
Tout au long de votre hospitalisation, votre identité sera fréquemment vérifiée. Ces contrôles peuvent paraître contraignants, mais votre collaboration est indispensable pour assurer la sécurité des soins.






OLYMPUS


MIZUHO





PENDANT VOTRE HOSPITALISATION PROGRAMMÉE

VOTRE CONFORT

Chambre

L'établissement dispose de chambres doubles et de chambres solo, confort et sérénité, selon le secteur de prise en charge. Si vous souhaitez une chambre particulière, faites-en la demande dès votre pré-admission. Son obtention se fera sous réserve des disponibilités du moment. Nous ferons notre maximum afin de satisfaire votre demande dans les meilleurs délais et selon les disponibilités de l'établissement.

Visites

Les visites sont autorisées tous les jours de 13h à 20h. En cas de réduction des horaires de visite, le personnel soignant vous préviendra ainsi que vos visiteur(euse)s. Les visites ne doivent troubler ni le repos du(de la) patient(e), ni l'organisation des soins. Les visites ne sont pas autorisées aux moins de 15 ans et sont limitées à deux personnes à la fois. Il vous est également possible de refuser les visites en l'indiquant au personnel soignant.

Lors de votre hospitalisation, pensez à prendre votre téléphone portable (ou à prendre le téléphone proposé dans les prestations hôtelières) afin de pouvoir donner directement de vos nouvelles à vos proches. Nous attirons votre attention sur le fait que le téléphone n'est pas confidentiel et qu'il nous est impossible, lorsqu'une personne appelle le service de soins, de savoir si la personne au bout du fil est réellement un(e) proche.

À l'occasion des visites, vos proches pourront rencontrer l'équipe médicale et infirmière et être tenu(e)s informé(e)s.

Accompagnants

Un(e) proche peut être autorisé(e) à demeurer avec vous durant votre hospitalisation si vous êtes en chambre particulière. Vous devez le préciser et en demander les conditions lors de votre pré-admission. Dans le cadre de l'accompagnement de fin de vie, il vous est possible de rester 24h/24 auprès de vos proches en limitant le nombre de personnes présentes.

Téléphone

Vous bénéficiez d'un numéro de téléphone personnel qui vous sera communiqué lors de votre admission. Ainsi, vous pourrez être joint par vos proches sans utiliser le standard. Pour joindre l'extérieur, une explication vous sera transmise. Veuillez proposer à un membre de votre famille de se faire le porte-parole, il communiquera avec vos proches sur votre état de santé.

Télévision

Vous en faites la demande lors de votre pré-admission ou le jour de votre admission. Une télécommande sera mise à disposition en chambre. Nous vous demandons d'en prendre soin, car en cas de perte ou de casse, nous serions contraints de vous la facturer.

Wifi

Vous pouvez faire une demande auprès de l'accueil pour vous connecter au Wifi Patient.

Coffre

Vous pouvez faire la demande d'un coffre pour chambre double lors de votre pré-admission ou le jour de votre admission. Pour les chambres particulières, le coffre est compris dans le forfait.

VOTRE PRISE EN CHARGE AU BLOC OPÉRATOIRE

Trajet au bloc

Selon votre intervention, vous pouvez être accueilli(e) directement en chambre ou suivre le parcours de soins court et optimisé (FAST-TRACK). Un(e) membre du personnel viendra vous chercher dans votre chambre ou dans le salon pré-opératoire selon votre intervention et vous accompagnera au bloc opératoire.

Installation

En salle d'opération, l'infirmier(ère) de bloc vous préparera pour l'intervention (check-list, vérification de votre identité et de l'intervention à effectuer). Vous serez ensuite anesthésié(e) selon la procédure expliquée en consultation. Vous serez positionné(e) sur la table pour permettre l'opération, puis endormi(e).

Intervention

Pour votre intervention, par mesure d'hygiène et de sécurité, nous vous rappelons que :

- Le vernis à ongles et les faux ongles sont à retirer avant l'intervention ;
- Le port de bijoux est interdit, y compris les piercings et l'alliance ;
- Une douche la veille ou le matin de l'intervention est à réaliser selon le protocole que vous retrouverez de façon détaillée dans le passeport.

Réveil

Après l'opération, vous serez conduit(e) en salle de réveil. L'infirmier(ère) de salle de réveil relèvera les informations médicales (pouls, tension…) et évaluera votre douleur. Il(elle) effectuera votre surveillance post-interventionnelle et évaluera votre possibilité de retour en chambre. Le(la) médecin anesthésiste remplira l'autorisation de sortie de la salle de réveil et vous serez accompagné(e) dans votre chambre ou dans la salle de collation.

Retour

L'infirmier(ère) vous prendra en charge pour les soins postopératoires et vous informera sur les consignes pour le retour au domicile. Une collation légère vous sera servie en chambre ou dans la salle de collation si vous êtes hospitalisé(e) en ambulatoire. Dès que l'équipe soignante vous l'autorisera, vous pourrez vous rhabiller. Le chirurgien et/ou le médecin anesthésiste passera vous donner les dernières instructions avant le retour chez vous.

VOTRE SÉJOUR

Restauration

Le personnel du service et l'équipe de diététique veillent à ce que vos repas soient équilibrés et adaptés à votre état de santé. Conformément aux recommandations de la Société Française de Nutrition et du Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN) de l'établissement ; vous pouvez indiquer les aliments que vous ne désirez pas consommer.

LES HEURES DE SERVICE SONT :

*- PETITS-DÉJEUNERS : **À PARTIR DE 08H00**,*
*- DÉJEUNERS : **À PARTIR DE 12H00**,*
*- DÎNERS : **À PARTIR DE 18H30**.*

LES SOINS ET LE PRENDRE SOINS

Une équipe de professionnel(le)s médicaux(ales) et paramédicaux(ales) veille à vous apporter des soins de qualité tout au long de votre séjour.

Personnalisation des soins

Nous veillons à prendre en compte l'ensemble de vos besoins, à personnaliser vos soins et à vous accompagner avec bienveillance.

Prise en charge de la douleur

Dans notre établissement, les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. N'hésitez pas à prévenir votre infirmier(ère) dès que la douleur apparaît, afin que nous puissions vous soulager de différentes façons. Il existe au sein de la clinique une commission chargée de la prise en charge de la douleur (CLUD), dont l'action est matérialisée par le Contrat d'Engagement.

Hygiène et maîtrise des risques infectieux

L'équipe opérationnelle d'hygiène, le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN), l'ensemble du personnel médical et paramédical se mobilisent autour d'actions de prévention des infections.

Toutes les mesures sont mises en œuvre afin de vous protéger du risque infectieux.

Différentes recommandations d'hygiène vous seront formulées par nos équipes : hygiène corporelle, respect de la préparation préopératoire, lavage des mains, mesures particulières relatives à une intervention chirurgicale ou à une pathologie infectieuse.

Accompagner le handicap

La prise en charge du handicap implique une évaluation personnalisée des besoins de chaque patient(e), incluant des soins médicaux, de rééducation et un soutien psychosocial.

L'accessibilité des installations et des équipements favorise une prise en charge optimale et inclusive.

Prise en charge psychologique

Un psychologue exerce au sein de l'établissement.
Selon votre situation et vos besoins, vous pouvez solliciter un accompagnement psychologique.

Démarches sociales

En cas de besoin, un(e) assistant(e) social(e) libéral(e) peut vous aider dans vos démarches.
Vous pouvez solliciter son aide auprès du service de soins dans lequel vous êtes hospitalisé(e).
L'assistance sociale peut aussi être sollicitée par les familles et les aidant(e)s.

Les enfants - une attention particulière

AUTORISATION D'OPÉRER

Une intervention chirurgicale et une anesthésie sont considérées comme des « actes non usuels » dans le cadre de l'autorité parentale et nécessitent l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale, même en cas de séparation. Attention : votre enfant ne pourra être opéré(e) que si le document spécifique est signé par les titulaires de l'autorité parentale.

LA VEILLE DE L'OPÉRATION

- Prendre la température. Si celle-ci est supérieure à 38°, téléphonez à votre praticien(ne) ou à l'anesthésiste de l'établissement.
- Prévenir un(e) médecin anesthésiste de toute modification de son état survenant la veille de l'intervention (exemple : rhume, fièvre, diarrhée, éruption cutanée).

AVANT L'OPÉRATION

Respect du jeûne, c'est-à-dire : ne plus manger 6h avant l'intervention ; l'eau est autorisée jusqu'à 2h avant l'intervention.

LE JOUR DE L'OPÉRATION

La présence d'un(e) des parents est impérative pendant toute la durée de la présence de l'enfant dans le service. La sortie ne sera autorisée qu'en présence de deux adultes dont le(la) titulaire de l'autorité parentale.

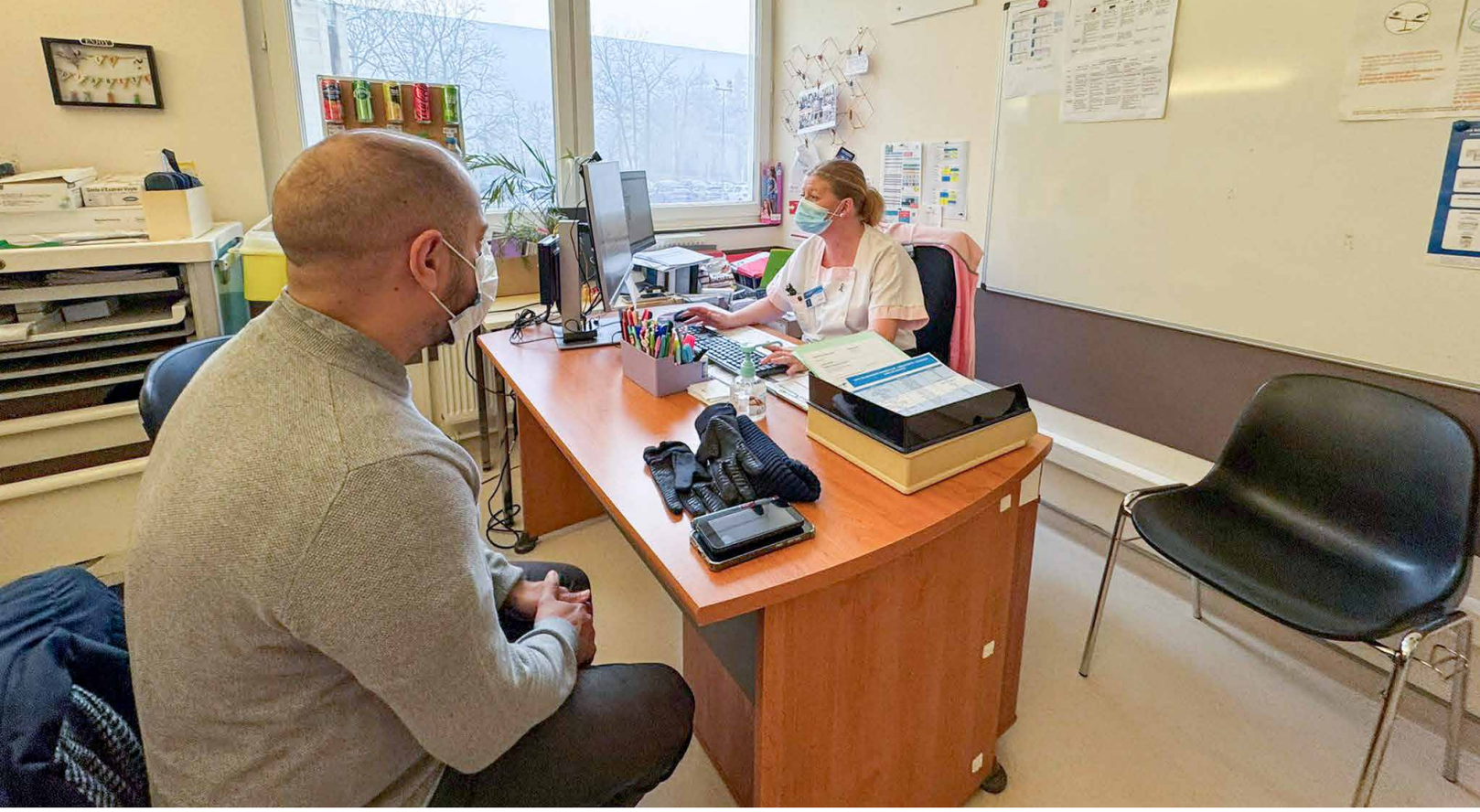
APRÈS L'OPÉRATION

Votre enfant vient de subir une anesthésie générale et une intervention chirurgicale, à la suite desquelles nous vous demandons de respecter les précautions suivantes :

- Couchez votre enfant dès son retour à la maison ;
- Notez sa température ;
- Offrez-lui une boisson sucrée ou un repas léger ;
- N'administrez aucun médicament autre que ceux prescrits.



Château de Chantilly
Rue du Connétable, 60500 Chantilly



APRÈS VOTRE HOSPITALISATION

AVANT DE QUITTER LE SERVICE

L'infirmier(ère) vous remettra l'ensemble des documents médicaux vous appartenant, ainsi que les prescriptions établies par vos praticien(ne)s. Après avoir pris un ticket à la borne, vous devrez passer au bureau des sorties pour les formalités administratives, obtenir votre bulletin de situation et éventuellement régler les frais restant à payer. Les règlements peuvent se faire sous forme d'espèces, de chèque, de carte bancaire, par paiement différé ou en ligne sur notre site internet.

À VOTRE RETOUR À DOMICILE

N'hésitez pas à nous téléphoner au moindre problème (si vous ressentez une douleur persistante non calmée par le traitement ou si vous constatez l'apparition de symptômes tels que fièvre, nausées, vomissements, saignements…). Les numéros de téléphone vous seront communiqués avec vos documents de sortie.

TRANSPORT DE RETOUR

Sur prescription médicale, un transport sanitaire peut être appelé pour votre retour. Renseignez-vous auprès de l'infirmier(ère). Vous avez le libre choix de votre transport. Vous pouvez en demander la liste au personnel soignant de votre service. Il vous appartiendra de prévenir votre compagnie d'ambulance ou de taxi.

Selon l'arrêté du 23 décembre 2006, un transport assis professionnalisé mentionné à l'article R. 322-10-1 peut être prescrit pour l'assuré(e) ou l'ayant droit(e) qui présente au moins une déficience ou incapacité suivante :

- Déficience ou incapacité physique invalidante nécessitant une aide au déplacement, technique ou humaine, mais ne nécessitant ni brancardage ni portage ;
- Déficience ou incapacité intellectuelle ou psychique nécessitant l'aide d'une tierce personne pour la transmission des informations nécessaires à l'équipe soignante en l'absence d'un(e) accompagnant(e).
- Déficience nécessitant le respect rigoureux des règles d'hygiène ;
- Déficience nécessitant la prévention du risque infectieux par la désinfection rigoureuse du véhicule.



LETTRE DE LIAISON

La lettre de liaison de sortie assure la transmission de l'information depuis la clinique vers la médecine de ville, contribuant ainsi à garantir la sécurité et la qualité des soins après votre sortie d'hospitalisation.

Elle vous sera remise à votre sortie et envoyée à votre médecin traitant.

SI VOUS AVEZ ÉTÉ HOSPITALISÉ(E) ET QUE VOUS AVEZ DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT VOTRE ÉTAT DE SANTÉ, IL EST IMPORTANT D'AGIR RAPIDEMENT.
CONTACTEZ LE SERVICE DE SOINS OU LES URGENCES MÉDICALES POUR OBTENIR UNE ASSISTANCE ET RENDEZ-VOUS DE NOUVEAU AUX URGENCES.
EN CAS D'URGENCE IMMINENTE, CONTACTEZ LE SAMU : 15

SATISFACTION

Votre satisfaction est notre priorité.
Un questionnaire de satisfaction vous sera adressé à votre entrée dans le service d'hospitalisation pour être complété avant votre sortie. Vous pouvez également flasher ce QR code et remplir le questionnaire de satisfaction relatif à votre prise en charge.

Vous pouvez également le retrouver sur le site du Groupe Hospitalier Les Jockeys, dans l'onglet « Séjour », à la page « Infos pratiques / Droits du patient », ou à l'accueil de l'établissement.

Le questionnaire national e-satis : À l'issue de votre prise en charge, si votre adresse mail a été donnée lors de votre admission, vous recevrez une invitation à répondre à l'enquête nationale de satisfaction des patients, mise en place par le ministère chargé de la santé e-Satis. Cette enquête, anonyme, vous permet de donner votre avis sur la qualité de votre séjour et des soins reçus. Vos réponses contribuent à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

gh-lesjockeys.fr



VOS DROITS

REPRÉSENTANT(E)S DES USAGERS

L'établissement associe des représentant(e)s des usagers au sein de ses instances. Ils/elles sont désigné(e)s par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le/la représentant(e) des usagers est le/la porteur(euse) de votre parole et garant(e) du respect de vos droits, de vos intérêts, de votre accueil, de la qualité et de la sécurité des soins de notre établissement. Il/elle est tenu(e) au secret professionnel et représente tous/toutes les usagers(ères), patient(e)s et accompagnant(e)s de l'établissement, et pas uniquement les adhérent(e)s de son association.

Il/elle peut vous accompagner lors d'une rencontre avec les médiateur(trice)s de l'établissement, soutenir vos demandes auprès du/de la directeur(trice), faire valoir vos droits lors des réunions de la Commission des usagers, qui ont lieu quatre fois dans l'année.

Vous pouvez solliciter un entretien auprès de nos représentant(e)s des usagers en contactant le service qualité, qui organisera cette entrevue, ou par mail à cdu@hc-lesjockeys.fr

COMMISSION DES USAGERS

Une Commission des usagers se réunit trimestriellement, conformément à la législation. Elle analyse les enquêtes de satisfaction et les réclamations, et rédige des recommandations quant au respect des droits des usagers et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Elle veille au respect des droits des patient(e)s, facilite leurs démarches et contribue à l'amélioration de la qualité de leur accueil et de leur prise en charge. Annuellement, elle établit des préconisations à l'intention de la direction générale.

La liste nominative des membres de cette commission est affichée à l'entrée de chaque service. La clinique associe des représentant(e)s des usagers au sein de ces instances.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Un Comité d'Éthique a été mis en place au sein de l'établissement afin d'accompagner patient(e)s, familles et professionnel(le)s dans les situations complexes soulevant des questions humaines, médicales ou relationnelles.

Ce comité constitue un espace d'écoute, de réflexion et de dialogue, apportant un éclairage lorsque plusieurs options sont possibles et qu'aucune solution ne s'impose de manière évidente. Il n'émet pas de jugement et ne prend pas de décisions à la place des équipes ou des patient(e)s.

Le Comité d'Éthique peut être saisi pour toute interrogation concernant une situation de soins, une décision médicale ou le respect des droits. Les demandes peuvent être formulées de manière confidentielle par courrier, par mail ou via le site internet de l'établissement. Les situations sont examinées dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la/le prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service hospitalier est **accessible à tous(toutes)**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes en situation de handicap.

2. Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun(e) une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. **L'information** donnée au/à la patient(e) doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du/de la patient(e)**. Celui-ci/celle-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit.** Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards.** Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet www.sante.gouv.fr. Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

D'autres chartes sont affichées dans les services ou consultables sur notre site internet https://gh-lesjockeys.fr/espace-telechargements/

RÉCLAMATIONS ET ÉLOGES

Vous (ou vos proches) pouvez être amené(e) (s) à formuler des éloges ou des réclamations, observations ou suggestions concernant le service de soins dans lequel vous êtes hospitalisé(e), ou plus globalement sur votre prise en charge au sein d'une des structures de l'établissement. De la même manière, vous pouvez également nous faire part de vos éloges ou remerciements à l'égard des équipes et de la qualité de l'accompagnement reçu(e).

Dans un premier temps, vous pouvez directement prendre contact avec le (la) médecin responsable du service et/ou l'encadrement soignant afin d'exprimer votre demande. Les équipes médicales et soignantes s'efforceront de vous apporter des réponses et de trouver des solutions adaptées.

Vous (ou vos proches) pouvez également contacter le (la) directeur(trice) de l'établissement ou la Commission des Usager(ère)s :

- Par voie postale : 12 avenue du Général Leclerc – 60270 Gouvieux
- Par mail : cdu@hc-lesjockeys.fr

Merci d'indiquer vos coordonnées (nom, prénom, adresse et service de prise en charge). Vous recevrez un accusé(e) de réception et une réponse vous sera apportée, dans la mesure du possible, sous un délai d'un mois.

En fonction de l'objet de votre demande, il pourra vous être proposé(e) de rencontrer un(e) médiateur(trice) membre de la CDU et/ou le (la) directeur(trice) de l'établissement.

Art. R. 1112-91. / Art. R. 1112-92. / Art. R. 1112-93. / Art. R. 1112-94. extraits du Code de la santé publique.

DÉCLARATIONS À L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES :

En complément des démarches pouvant être effectuées auprès de l'établissement, vous (ou vos proches) avez également la possibilité de signaler directement un événement indésirable lié à votre prise en charge auprès des autorités sanitaires.

Ce signalement peut être réalisé en ligne sur la plateforme nationale mise à disposition par les pouvoirs publics :
https://signalement.social-sante.gouv.fr/

Cette plateforme permet à tout(te) usager(ère) du système de santé de déclarer un événement indésirable (incident, effet inattendu, problème lié aux soins ou à un produit de santé). Les informations transmises sont analysées par les autorités compétentes, notamment l'Agence Régionale de Santé, afin d'améliorer la sécurité et la qualité des prises en charge.

ACCÈS AU DOSSIER PATIENT(E)

Vous avez la possibilité de prendre connaissance de votre dossier médical. Il vous suffit d'en formaliser la demande par écrit auprès de la direction de l'établissement. Après avoir justifié de votre identité, vous pourrez consulter votre dossier sur place ou une copie vous sera adressée.

Un formulaire de demande de dossier est également accessible sur le site internet de l'établissement.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par la clinique comprennent toutes les informations relatives à l'identité, à la santé et aux traitements des patient(e) s. Ces données sont essentielles pour assurer une prise en charge médicale de qualité. Cependant, leur protection est cruciale, car elles sont sensibles et privées.

Les cliniques doivent se conformer aux réglementations sur la protection des données, comme le RGPD en Europe, en mettant en place des mesures de sécurité strictes pour éviter tout accès non autorisé, toute perte ou toute divulgation inappropriée. Les patient(e)s ont également des droits sur leurs données, incluant l'accès, la rectification et la suppression, garantissant ainsi leur respect et leur confidentialité. En cas de violation de données personnelles susceptible d'engendrer un risque pour vos droits et libertés, vous serez informé(e) conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de besoin, la clinique dispose d'un(e) délégué(e) à la protection des données (DPO) que vous pouvez solliciter par e-mail à :
dpo@hc-lesjockeys.fr

RESPECT DE VOS DROITS ET DE VOTRE IDENTITÉ

Nous vous informons que :

- Les données vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé ;
- Ces données sont rendues anonymes, regroupées et transmises au (à la) médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement. Elles sont protégées par le secret médical ;
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données par l'intermédiaire du (de la) médecin de votre choix. Ce droit s'exerce auprès d'un(e) médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement, par l'intermédiaire du (de la) médecin responsable de la structure médicale ou du (de la) praticien(ne) ayant constitué le dossier ;
- Votre demande doit être effectuée par écrit auprès de la direction de l'établissement ;
- Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au traitement des données nominatives vous concernant.

INTERPRÈTE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

La clinique dispose d'une Unité Accès Sourds qui accompagne les patient(e)s malentendant(e)s dans leur parcours de soins. Des professionnel(le)s de l'équipe sont formé(e)s à la langue des signes, et d'autres se sont porté(e)s volontaires en tant qu'interprètes pour vous accompagner lors de moments clés.

PROJET DE SOINS INDIVIDUALISÉ

Nous plaçons le (la) patient(e) au cœur de notre prise en charge. Chaque patient(e) est unique et bénéficie d'un projet de soins individualisé.
Vous êtes acteur(trice) de votre prise en charge : nous vous donnons toutes les clés pour que votre parcours soit optimal.

ANONYMAT

Si vous souhaitez que votre présence dans l'établissement reste strictement confidentielle, veuillez le préciser dès la pré-admission. Aucun appel ni visite ne vous sera adressé(e) durant votre séjour.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

La personne de confiance est celle qui sera consultée dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté, ou hors d'état de recevoir l'information nécessaire pour l'exprimer.

Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

L'établissement donnera à cette personne des informations sur votre santé en vue d'une consultation pour des décisions médicales. Cette personne peut être un(e) parent(e), un(e) proche ou le (la) médecin traitant(e). Elle est révocable à tout moment.

UN DOCUMENT ANNEXE VOUS EST REMIS POUR DÉSIGNER CETTE PERSONNE DE CONFIANCE

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure a la possibilité de rédiger des directives anticipées afin de faire connaître ses souhaits concernant sa fin de vie.

Si vous souhaitez que ces directives soient prises en compte, vous devez les transmettre à la personne que vous avez désigné(e) comme personne de confiance.

Toutefois, ces directives n'ont pas de valeur contraignante pour le (la) praticien(ne), qui reste libre d'appliquer ou non les orientations exprimées, en fonction de la situation concrète et de l'évolution éventuelle de votre état de santé.

UN DOCUMENT ANNEXE VOUS EST REMIS POUR RENSEIGNER VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES.

CONSENTEMENT

L'information qui vous est donnée doit être accessible et loyale. Vous participez aux choix thérapeutiques qui vous concernent. Vous pouvez vous faire assister par une personne de confiance que vous choisissez librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec votre consentement libre et éclairé. Vous avez le droit de refuser tout traitement. Si vous êtes majeur(e), vous pouvez exprimer vos souhaits quant à votre fin de vie dans des directives anticipées.

Un consentement spécifique est prévu, notamment si vous participez à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

S'il vous est proposé de participer à une recherche biomédicale, vous serez notamment informé(e) des bénéfices attendus et des risques prévisibles. Votre accord doit être donné par écrit. Votre refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins que vous recevrez.

DON D'ORGANES ET DE TISSUS

À l'issue d'un décès, il est possible de réaliser des prélèvements de tissus et d'organes dans des circonstances définies.

La loi française précise que le prélèvement peut être réalisé si le (la) défunt(e) ne s'y est pas opposé(e) de son vivant, soit par inscription au Registre national des refus, soit par témoignage (écrit ou oral) auprès de ses proches.

Lors d'une hospitalisation, chacun(e) peut se poser la question : quel serait mon choix ?
Pour ou contre le don, l'important est de transmettre sa position à ses proches, de son vivant.

MAJEURS PROTÉGÉS

- *Majeur(e) sous sauvegarde de justice*

Vous conservez l'exercice de vos droits pour toutes les questions relatives à votre santé.

- *Majeur(e) sous curatelle*

Vous conservez l'exercice de vos droits pour toutes les questions relatives à votre santé. Toutefois, votre curateur(trice) peut décider une hospitalisation si elle se révèle strictement nécessaire pour mettre fin au danger que vous encourez, du fait de votre propre comportement ou dans le cadre de l'urgence.

- *Majeur(e) sous tutelle*

Votre tuteur(trice) est le (la) décideur(euse) concernant votre hospitalisation : c'est lui (elle) qui signe l'autorisation d'opérer.

Vous conservez toutefois vos droits à l'information et à la participation à la décision concernant votre santé.



Mon Espace Santé
un carnet de santé numérique et sécurisé

Mon Espace Santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique de tous les assurés.
Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.

POURQUOI MON ESPACE SANTÉ ?

Le numérique facilite aujourd'hui le quotidien, y compris dans la santé. Les rendez-vous médicaux peuvent être pris via des applications, la téléconsultation est une alternative lorsqu'il n'est pas nécessaire de se déplacer chez le (la) médecin, un dispositif de télésurveillance peut permettre qu'une partie du suivi médical soit réalisée à distance. Les innovations et les nouveaux services se multiplient.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé **mettent à disposition de chaque assuré(e) un espace personnel** sur Mon Espace Santé, afin de garantir un passage à la santé digitale en toute confiance, dans le respect du secret médical.

Accédez à votre espace personnel sur le site internet monespacesante.fr.

QU'EST-CE QUE MON ESPACE SANTÉ ?

Mon Espace Santé est un service numérique de confiance, qui permet à chacun(e) de garder le contrôle sur ses données de santé, de stocker et de partager en toute sécurité tous les documents et informations utiles pour son suivi médical avec ses professionnel(le)s de santé.

Au-delà du dossier médical, ce service donne accès à une messagerie sécurisée, ainsi qu'à un catalogue de services et d'applications de santé référencés par les services publics, puis, à terme, à un agenda médical. Tout ce dont chacun(e) a besoin pour faciliter son suivi médical au quotidien.

RESPECT DU SECRET MÉDICAL ET SÉCURISÉ DES DONNÉES

Les documents présents dans Mon Espace Santé sont visibles par les professionnel(le)s de santé qui y sont autorisé(e)s par la loi et les textes réglementaires. Ni l'Assurance Maladie, ni les mutuelles n'ont accès à ces données.

LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS DU DOSSIER MÉDICAL

C'est le (la) patient(e) qui décide quels professionnel(le)s de santé peuvent avoir accès à ses documents. Il lui est possible de masquer un document ou de bloquer l'accès au dossier médical pour le (la) professionnel(le) de santé de son choix.

La sécurité et la protection des données de santé personnelles contenues dans Mon Espace Santé sont garanties par l'Assurance Maladie. Ces données sont hébergées en France sur des serveurs répondant aux plus hautes normes de sécurité.

LA DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez déposer dans Mon Espace Santé le document désignant la personne de confiance qui sera consultée par l'équipe médicale si vous n'êtes plus en capacité de vous exprimer.

- Droit d'opposition

Avec l'ordonnance numérique, les prescripteur(trice)s, comme votre médecin, peuvent accéder à l'exécution de votre prescription (par exemple aux médicaments qui vous sont délivré(e)s et aux éventuelles modifications réalisées par le (la) pharmacien(ne), sauf si vous vous y opposez pendant la consultation.

COMMENT BÉNÉFICIER DE MON ESPACE SANTÉ ?

Dès la naissance, toute personne, quel que soit son régime d'assurance maladie, peut bénéficier gratuitement de ce nouveau service : les salarié(e)s, les travailleur(euse)s indépendant(e)s, les étudiant(e)s, les agriculteur(trice)s, etc. Il suffit pour cela d'activer son espace personnel sur monespacesante.fr.

COMMENT ACTIVER SON ESPACE PERSONNEL SUR MON ESPACE SANTÉ ?

Étape n°1 :
Un code confidentiel est envoyé à chaque assuré, par e-mail ou par courrier pour l'inviter à activer son espace personnel sur *monespacesante.fr*. Ce code est valable 6 semaines à partir de la date d'envoi. Il permet d'activer son profil ou de s'opposer à sa création.

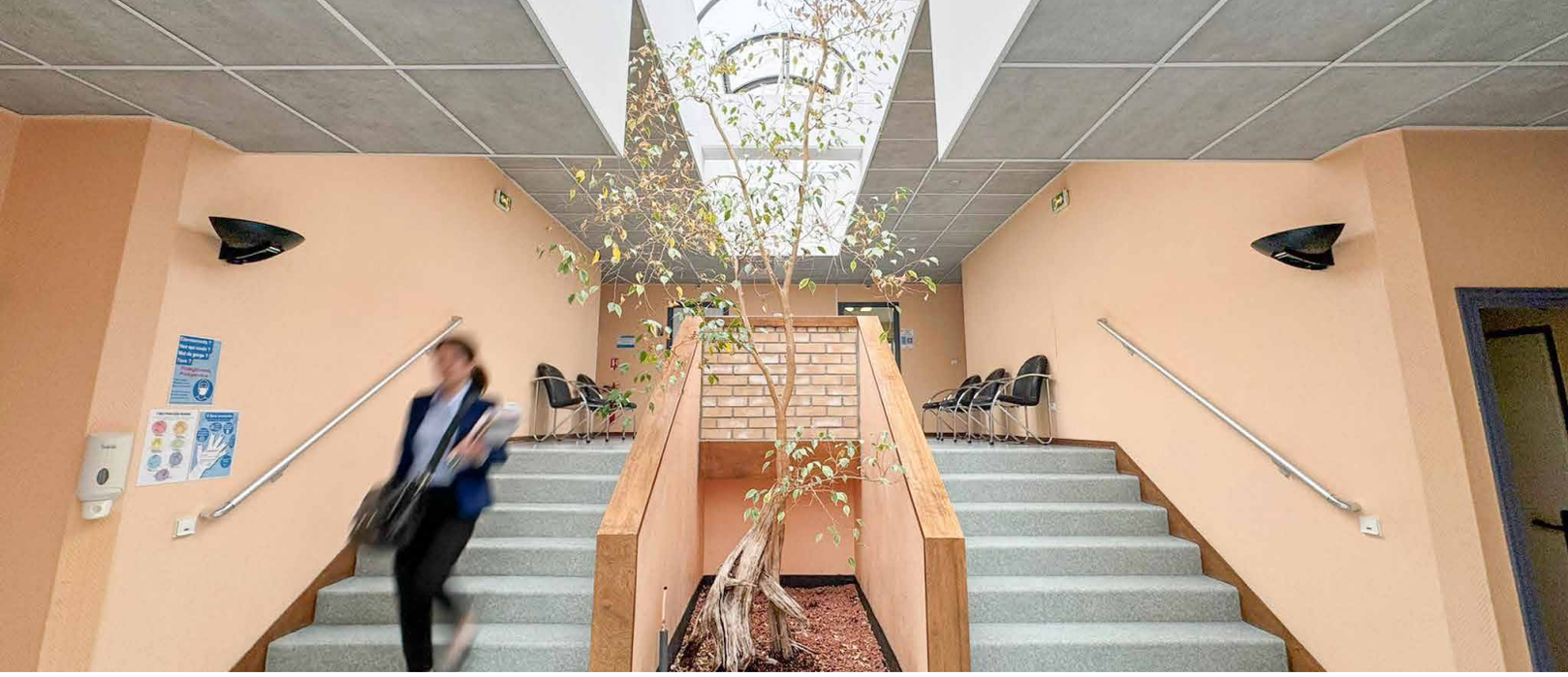
Étape n°2 :
Après ce délai de 6 semaines, si l'assuré ne s'y est pas opposé, l'espace personnel sera créé automatiquement. Chacun reste libre de s'opposer à la création de son espace personnel ou de le fermer à tout moment. Il est possible d'activer son espace personnel en quelques clics depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Étape n°3 :
Lorsque l'assuré a activé son espace, il peut s'y connecter avec ses identifiants Mon Espace Santé ou via FranceConnect avec l'un des identifiants des sites suivants : *ameli.fr*, *impots.gouv.fr*, *Identité numérique de La Poste*, *Mobileconnect et moi* ou *MSA.fr*

Activez votre espace personnel en flashant le QR code

COMMENT CLÔTURER MON ESPACE SANTÉ ?

Pour clôturer Mon Espace Santé, connectez-vous à l'aide de vos identifiants puis cliquez sur votre profil situé en haut à droite de l'écran puis sur « Paramètres ». Cliquez ensuite sur « Clôture du profil ». Vous pourrez, à cette occasion, demander la suppression de l'ensemble des données contenues dans votre profil Mon Espace Santé.
Vous avez ensuite un délai de 14 jours pour annuler la suppression en réactivant votre profil.
Au-delà de ce délai, toutes les données seront supprimées. Si vous souhaitez clôturer le profil de votre enfant, vous devrez alors renouveler la démarche en sélectionnant son profil.



LA VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

SÉCURITÉ INCENDIE

En cas d'incendie :

- Restez calme et suivez les consignes du personnel qui reçoit régulièrement une formation spécifique.
- Ne quittez pas votre chambre ou le service de votre propre initiative, sauf si le personnel vous le demande.
- Si l'on vous demande de rester dans votre chambre, n'ouvrez ni porte ni fenêtre,
- Si vous êtes dans un local enfumé, la règle est de vous mettre près du sol, où vous trouverez l'air le plus sain.
- N'utilisez jamais les ascenseurs.
- Si vous êtes en mesure de vous déplacer et que l'évacuation s'avère nécessaire, vous serez guidé vers une zone sécurisée.
- Si vous êtes alité(e) ou avez besoin d'une assistance, le personnel assurera votre mise en sécurité.
- Les visiteurs présents dans l'établissement seront également pris en charge et accompagnés par le personnel.

Si vous détectez une odeur de brûlé, constatez un départ de feu ou de la fumée, prévenez immédiatement un membre du personnel ou utilisez la sonnette d'appel si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Nous vous remercions de respecter les consignes de sécurité ainsi que les instructions qui pourront vous être données par les professionnel(le)s de l'établissement ou les services de secours.

ASCENSEURS

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Ne prenez pas les ascenseurs en cas d'incendie.

DISTRIBUTEURS ET CAFÉTÉRIA

Une cafétéria, des distributeurs de boissons et d'encas sont également à votre disposition au rez-de-chaussée de l'établissement.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'établissement est engagé dans une dynamique de développement durable. Nous sommes donc attentifs aux gestes permettant de préserver notre environnement.

TARIFS

Les différents tarifs sont affichés dans votre établissement. Vous pouvez également vous renseigner auprès des agent(e)s des admissions ou consulter le site internet pour connaître les tarifs disponibles.

LES COMPLÉMENTS D'HONORAIRES

Dans le cadre de leur activité libérale, certain(e)s praticien(ne)s peuvent facturer des dépassements d'honoraires après avoir recueilli votre accord préalable, via la signature d'un devis. Les dépassements seront à régler au bureau des sorties ou au secrétariat des consultations privées, à l'ordre du « Groupe Hospitalier Les Jockeys ». Certaines complémentaires santé prennent en charge ces dépassements. La clinique ne peut en aucun cas intervenir à ce sujet.

PARKING

Le site du « Groupe Hospitalier Les Jockeys » dispose de parkings visiteurs, soumis aux réglementations strictes du code de la route. Merci de bien vouloir stationner sur les emplacements prévus à cet effet, de ne pas bloquer l'accès au bâtiment et de respecter les places réservées aux ambulances et aux personnes à mobilité réduite. Tout(e) contrevenant(e) s'expose à des contraventions régies par la loi. Parking libre d'accès, non gardé, non surveillé : l'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration, d'accident ou de vol.

MOYENS DE PAIEMENT

Le « Groupe Hospitalier Les Jockeys » accepte les paiements par carte bleue, chèque, et en espèces. Chaque chambre d'hospitalisation est munie d'un coffre permettant d'y déposer vos moyens de paiement. Cette prestation fait l'objet d'un supplément tarifaire.

CULTE

Le personnel respecte vos opinions et croyances. Vous avez la possibilité d'accueillir un(e) membre du culte de votre religion si vous en exprimez le désir. Vous pouvez vous adresser aux membres du personnel de votre service, qui faciliteront vos démarches.

CHAMBRE MORTUAIRE

L'établissement dispose d'une chambre mortuaire. L'hébergement y est gratuit durant les 3 jours qui suivent le décès. Au-delà, un règlement de 50 € par jour sera facturé.
Le service d'hospitalisation met tout en œuvre pour permettre à la famille (ascendant(e)s, descendant(e)s et fratrie) et aux accompagnant(e)s de se recueillir dignement dans la chambre.

RÈGLES DE BIENSÉANCE

Pour le confort de tous, nous vous demandons de bien vouloir respecter :

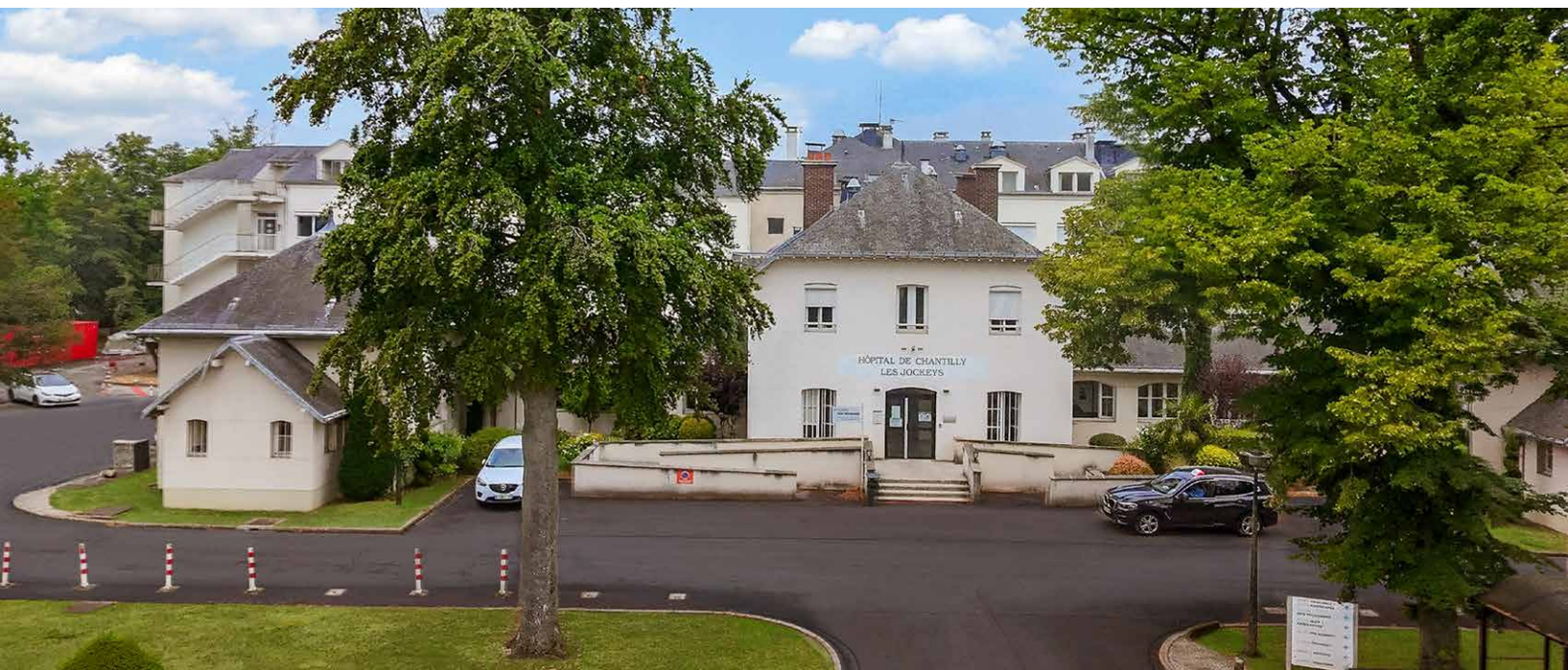
- Les lieux et les équipements ;
- L'hygiène et la propreté ;
- Les consignes de sécurité ;
- Les professionnel(le)s de santé ;
- L'organisation des services.

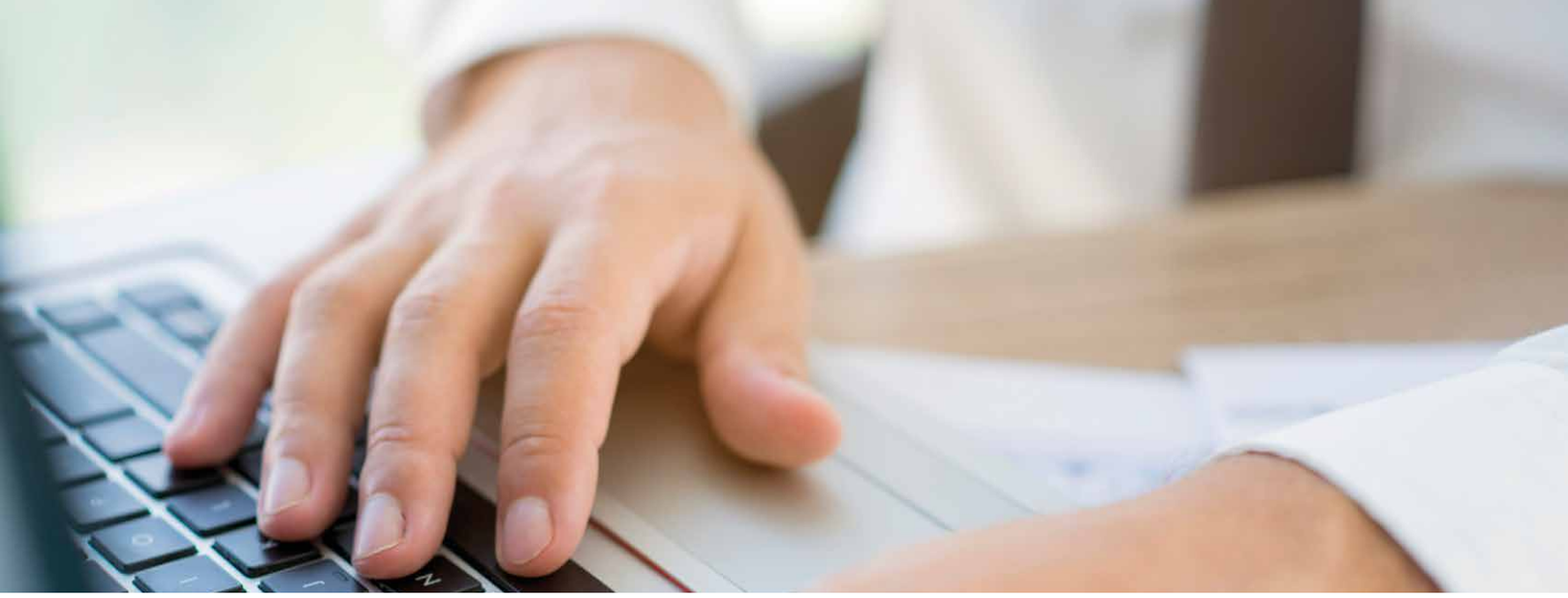
D'autre part, dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de bien vouloir nous aider à maintenir le silence dans les services de soins et à respecter les horaires de visite. Toute incivilité, violence verbale ou physique fera l'objet d'une déclaration sur l'observatoire des violences hospitalières.

VIDÉOSURVEILLANCE

Conformément à la législation en vigueur, nous vous informons que, pour mieux assurer votre sécurité, cet établissement est placé sous vidéoprotection avec enregistrement, selon le **Code de la sécurité intérieure (art. L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13, R.223-1 et R.223-2, et R.251-1 à R.254-2) ainsi que la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6/01/1978 et le Règlement européen 2016/679 (RGPD).**
Pour exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, vous pouvez contacter :

> Madame Myriam LAGDER
> 12, avenue du Général Leclerc
> 60270 Gouvieux
> Tél. : 03 44 62 66 66





NOS INDICATEURS

QUALITÉ

L'établissement fait l'objet d'une visite de certification par la Haute Autorité de Santé (HAS) tous les 4 ans. Les résultats sont visibles sur le site de la HAS ou via le QR Code.

SATISFACTION

La HAS met en place des Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins (IQSS). Ces indicateurs sont présents dans tous les établissements de santé français et sont également disponibles sur le site de la HAS (Qualiscope).

Ils sont développé(e)s avec les professionnel(le)s de santé, les patient(e)s et les usager(e)s, afin d'améliorer le service rendu au patient. Les résultats de ces indicateurs annuels sont disponibles sur le site internet de la clinique et sont affiché(e)s dans l'établissement.

- **Résultat de la certification**
- **Satisfaction et expérience patient**
- **Prise en charge à la Clinique**
- **Coordination des prises en charge**
- **Prévention des infections associées aux soins**
- **Indicateurs numériques**



POTAGER DES PRINCES

17 Rue de la Faisanderie,
60500 Chantilly



THÉÂTRE DE LA FAISANDERIE

17 Rue de la Faisanderie,
60500 Chantilly

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Les équipes
du Groupe Hospitalier
Les Jockeys

TROUVEZ UN PRATICIEN AVEC L'APPLI

PAUCHET SANTÉ

TÉLÉCHARGER AVEC
APP-STORE

TÉLÉCHARGER AVEC
GOOGLE PLAY



LES JOCKEYS
GROUPE HOSPITALIER

Notes

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

PROFESSIONNEL(LE)	DATE	HEURE
PROFESSIONNEL(LE)	DATE	HEURE
PROFESSIONNEL(LE)	DATE	HEURE
PROFESSIONNEL(LE)	DATE	HEURE
PROFESSIONNEL(LE)	DATE	HEURE

NOTES

CHECK-LIST

**Le fruit d'une coopération étroite,
pour une offre de soins de qualité
au service du territoire.**

Aire Cantilienne
communauté de communes

St Côme
POLYCLINIQUE

PAUCHET SANTÉ
L'avant-garde de la santé.

LES JOCKEYS
GROUPE HOSPITALIER

Groupe Hospitalier Les Jockeys

12 Av. du Général Leclerc,
60270 Gouvieux
03 44 62 66 66
www.gh-lesjockeys.fr

**Suivez-nous
sur les réseaux sociaux**

Service communication Pauchet Santé - juillet 2026 - Crédit Photo Pauchet Santé